



PREFET DE
L'AUBE



N° 6

Mois de Mars 2020

INFORMATIONS A DESTINATION DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE L'AUBE

Réglementation des accueils collectifs de mineurs

Déclaration triennale

En 2017, tous les organisateurs d'ACM extrascolaires ont dû déposer leur fiche initiale pour 3 années. Cette déclaration arrive à échéance le 30 août 2020.

Aussi, il est de la responsabilité de chaque organisateur d'effectuer sa nouvelle déclaration triennale concernant la période 2020-2023, **2 mois avant le début de l'accueil.**

Pour rappel, le dépôt de la fiche unique (périodes périscolaires) n'est pas soumis à une déclaration triennale et s'effectue chaque année, 8 jours avant le début de l'accueil.

Qui doit-être déclaré sur la fiche complémentaire ?

Toutes les personnes intervenant au sein d'un ACM et susceptibles d'être en contact avec les mineurs doivent figurer sur les fiches complémentaires de déclaration afin que la vérification de leur honorabilité puisse être effective (article R.227-2 du CASF). Le contrôle d'honorabilité des personnels est la partie de SIAM (GAM/TAM) la plus sensible d'un point de vue "métier" et sécurité.

Pour rappel, un seul directeur peut être déclaré sur une fiche complémentaire.

Dans le cas où deux directeurs interviennent sur une même période, l'un des deux doit figurer comme adjoint.

Dans le cas où deux directeurs interviennent sur deux périodes différentes sur la même fiche complémentaire, les dates d'activité de ceux-ci doivent être renseignées pour le justifier.

Nouvelles instructions concernant le suivi sanitaire des mineurs

Obligations : tous les produits tels que les crèmes solaires, granulés homéopathiques d'Arnica, les crèmes pour les ecchymoses, les brûlures, ne peuvent être utilisés que sur **autorisation des responsables légaux.**

Recommandations : les données transmises par les parents concernant la santé des enfants doivent être actualisées régulièrement (tous les 6 mois), et à chaque nouvel accueil.

Dates des prochaines formations

les francas

L'éducation en mouvement!

« Citoyenneté de l'enfant, participer mieux que les grands !

Les 26 mars, 9 avril et 30 avril 2020 à la DDCSPP de l'Aube

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser au service de la jeunesse, des sports et de la vie associative par mail : ddcspp-acm-bafa-bafd@aube.gouv.fr ou par téléphone : 03.25.80.33.33